

Ville-Marie
Montréal 

SHDM 

 **MONTREAL**
VILLE UNESCO
DE DESIGN

CONCOURS D'IDÉES EN DESIGN URBAIN : PÔLE DU QUARTIER LATIN

Arrondissement de Ville-Marie

Ville de Montréal

27 mars 2012

PROGRAMMATION

PHD(a) **PHILIPPE DROLET** ARCHITECTE

TABLE DES MATIÈRES

Concours d'idées en design urbain : Pôle du Quartier latin

PROGRAMMATION

TABLE DES MATIÈRES

1.0 THÉMATIQUE ET CONTEXTE	page 3
-----------------------------------	---------------

Le concours

Le contexte du projet

2.0 LE CONCOURS D'IDÉE EN DESIGN URBAIN	page 4
--	---------------

Volets du concours

Enjeux principaux du concours

Qualité recherchée des propositions

Suites données aux concours

3.0 LES DONNÉES	page 5
------------------------	---------------

Le site

Liste des bâtiments principaux

4.0 LES BESOINS	page 7
------------------------	---------------

Objectifs généraux

Objectifs spécifiques

5.0 LES CONTRAINTES	page 8
----------------------------	---------------

Volet A : Architecture

Volet B : Aménagement

6.0 BUDGET ET ÉCHÉANCIER	page 8
---------------------------------	---------------

Annexe

Ce document a été rédigé en la collaboration avec M. Pierre-Étienne Gendron-Landry, conseiller en aménagement à la division de l'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie.

1.0 THÉMATIQUE ET CONTEXTE

Le Concours :

Afin de promouvoir l'innovation en architecture et en aménagement dans la mise en œuvre du Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des spectacles, pôle du Quartier latin, l'arrondissement de Ville-Marie lance un appel aux créateurs par le biais d'un concours d'idées en design urbain.

Soucieux de répondre à de nombreuses préoccupations du milieu identifiées sur le site Partage ton idée (<http://partagetonidee.info>), à travers une série d'entrevues et une grande activité de visioning, le présent concours vise à approfondir la réflexion sur le réaménagement du domaine public et l'habitat dans le Quartier des spectacles.

Cet événement sera une occasion unique d'inclure, dans un esprit d'ouverture, de transparence et de diversité, les propositions des milieux montréalais du design lors de la mise en œuvre du PPU. Ce concours vise également à identifier des concepteurs qui pourront travailler, en collaboration avec l'arrondissement de Ville-Marie et la SHDM, au développement de solutions innovatrices, applicables au contexte du Quartier latin.

Qu'il s'agisse de développer de nouvelles typologies d'habitation adaptées à la réalité du Quartier des spectacles, dans une optique où le centre-ville de Montréal est de plus en plus habité, ou de repenser le partage de la rue entre voitures, stationnement, piétons et cyclistes afin d'aménager des espaces publics dignes de l'essor culturel et économique entrevu dans le quartier, il importe de repenser notre manière de faire la ville dans chacune de nos interventions.

Si le mode d'octroi de la commande d'architecture et d'aménagement sous forme de concours est une étape importante dans la concrétisation d'un projet, il ne faut pas perdre de vue que cette démarche n'est pas une fin en soi. C'est un moyen d'assurer un processus rigoureux quant à la sélection des meilleures infrastructures à bâtir une fois le PPU adopté.

Pour un projet pluridisciplinaire dont les enjeux (urbains, architecturaux, sociaux, culturels, économiques et environnementaux) sont importants, le concours constitue un outil de gestion efficace permettant d'effectuer un choix éclairé, fondé sur l'analyse et la comparaison de plusieurs propositions concrètes.

Le contexte du projet :

- Le pôle Place des Arts du QDS fait place aux festivals et aux arts de la scène, très liés à l'économie de nuit, tandis que le pôle du Quartier latin, avec une concentration croissante d'institutions du savoir, est appelé à être de plus en plus animé de jour.
- Le boulevard Saint-Laurent, la rue Sainte-Catherine, la rue Saint-Denis et le boulevard De Maisonneuve forment les grands axes par lesquels ces deux pôles sont appelés à être reliés pour former un quartier animé de jour comme de nuit, à tout moment de l'année.
- Compte tenu la nouvelle clientèle que les nombreux grands projets émergeant dans le quartier apporteront (le CHUM, le campus de la santé publique de l'Université de Montréal, le parachèvement de l'îlot Voyageur, les complexes résidentiels, etc.), les rues Sainte-Catherine et Saint-Denis verront leur trame commerciale se transformer.
- L'habitation étant un important aspect de la stratégie de développement du centre-ville, la cohabitation entre l'économie de nuit et l'habitat constitue une occasion de développer de nouvelles façons d'habiter le quartier.

2.0 LE CONCOURS D'IDÉE EN DESIGN URBAIN

- Dans ce concours, le design urbain est considéré comme une approche transdisciplinaire de l'aménagement urbain, intégrant plusieurs notions propres à l'architecture, au paysage et à l'urbanisme.
- Le design urbain agit sur la mise en relation et les interactions entre les différents éléments composant la trame et le grain urbains.
- La relation et la gradation entre les espaces publics, semi-privés et privés est particulièrement importante.
- On dépasse la notion du concours d'idée en se rapprochant d'une formule propre au concours de programme, pratique répandue en Europe.

Volets du concours :

Le volet A : Architecture, se base sur la relation de l'habitat à son contexte immédiat, de jour comme de nuit. On interroge ainsi les qualités du Quartier des spectacles, pôle du Quartier latin en tant que milieu de vie et on propose des typologies d'habitation propres aux clientèles sujettes à y habiter.

Le volet B : Aménagement, explore comment l'appropriation et l'animation de l'espace public par ses usagers peuvent être favorisée par des aménagements adéquats. On se concentre sur le partage de la rue entre les différents modes de transports (motorisés et actifs) et le stationnement selon différentes temporalités (jour et nuit, semaine et fin de semaine, saisons, etc.) La formulation de ce volet met un accent particulier sur l'impact des interventions sur le paysage urbain.

Enjeux principaux du concours :

- Intégration des aménagements au milieu urbain environnant;
- Matérialisation et traitement de l'intervention urbaine au regard de l'esprit du site, du contexte et des bâtiments avoisinants, existants et projetés;
- Matérialisation et traitement des espaces extérieurs et les liens qu'ils entretiennent avec les espaces intérieurs;
- Circulation et trajets facilités entre les composantes du quartier;
- Développement d'une approche écologique et durable;
- Accessibilité universelle.

2.0 LE CONCOURS D'IDÉE EN DESIGN URBAIN (SUITE)

Qualité recherchée des propositions :

La qualité des propositions résidera dans les éléments suivants :

- la pertinence du parti (approche globale conceptuelle et constructive);
- les relations et le dialogue que les futurs aménagements entretiennent avec leur environnement et le contexte urbain avoisinant;
- le support que les aménagements proposés offrent à la grande diversité des activités présentes dans le quartier (recherche, spectacle, commerce, habitation, etc.) ainsi qu'à leur cohabitation;
- le potentiel d'adaptation de la proposition à la grande diversité de sites, d'échelles et de modes d'implantation présents dans le Quartier latin;
- le lien proposé entre le patrimoine bâti existant, les éléments d'aménagement conservés et les nouvelles interventions proposées, afin de donner un souffle digne de notre époque au Quartier latin.

Suites données aux concours :

Pour le volet **A : Architecture**, l'arrondissement de Ville-Marie, en collaboration avec la SHDM, souhaite développer avec le lauréat de nouvelles typologies d'habitation qui seront mises en valeur dans une publication et éventuellement intégrées dans un projet pilote. Cette publication servira à promouvoir l'innovation en architecture auprès des promoteurs.

Pour le volet **B : Aménagement**, l'arrondissement de Ville-Marie entend confier aux professionnels lauréats trois (3) *mandats* de services professionnels visant à accompagner l'arrondissement dans la constitution de programmes spécifiques d'aménagement lors de la mise en œuvre du PPU, en identifiant des solutions applicables.

L'arrondissement se réserve également la possibilité de diffuser l'ensemble des propositions et du processus du concours dans la publication co-produite avec la SHDM, telle que présentée dans le volet A.

3.0 LES DONNÉES

Le site :

Pour le **volet A : Architecture**, aucun site spécifique n'est identifié (voir carte de terrains vacants 8 mars 2012). Il s'agit de développer des typologies d'habitation qui répondent au contexte urbain propre au Quartier latin, tel que délimité dans le plan du PPU joint en annexe. Les concurrents peuvent développer leur proposition librement, sans attache à un site particulier, ou illustrer leur approche en utilisant un site de leur choix sur le territoire du PPU.

Pour le **volet B : Aménagement**, le territoire pris en compte pour le présent concours s'étend sur la rue Sainte-Catherine Est, le boulevard De Maisonneuve Est, entre les rues Sanguinet et De Bullion, en plus de la rue Emery. Les trois sites suivants devront être traités plus spécifiquement afin d'illustrer le parti des concurrents :

- L'angle de Berri et du boulevard De Maisonneuve
- L'angle Saint-Denis et la rue Emery
- L'angle Sainte-Catherine Est et la rue Saint-Denis

3.0 LES DONNÉES (SUITE)

La liste suivante fait état des grands partenaires du PPU possiblement touchés par ce volet :

- L'Université du Québec à Montréal
- La Société de transport de Montréal
- La Société de développement commercial du Quartier latin
- La Grande bibliothèque
- La Société immobilière du Québec
- La Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent.

Liste des bâtiments principaux :

- Le campus de l'UQAM, notamment les pavillons suivant :
 - Judith-Jasmin et Hubert-Aquin
 - Saint-Denis
 - Athanase-David
 - Gestion
- La Grande bibliothèque
- La chapelle Notre-Dame-de-Lourdes
- La Place Dupuis
- L'îlot Voyageur
- L'ensemble du cadre bâti de la rue Saint-Denis entre les rues Sainte-Catherine Est et Ontario, d'une importante valeur patrimoniale

4.0 LES BESOINS

Objectifs généraux :

- Contribuer à la revitalisation et renforcer l'identité du Quartier latin;
- Adopter une planification urbaine flexible permettant une expansion continue;
- Faciliter la synergie entre les différentes composantes du quartier;
- Consolider et animer les composantes institutionnelles du secteur;
- Renforcer et protéger l'art, l'architecture et le patrimoine;
- Projeter une attitude accueillante dans le secteur;
- Offrir un meilleur environnement aux utilisateurs, tant le jour que la nuit;
- Créer des points de repère par l'intégration et la mise en valeur de l'art public et du patrimoine;
- Rééquilibrer le partage entre les différents modes de transports;
- Améliorer l'aménagement extérieur, le mobilier urbain, l'éclairage et la signalisation.

Objectifs spécifiques :

Dans le cadre du PPU, les éléments suivants sont à l'étude :

Volet A : Architecture :

- Augmenter le nombre et diversifier les typologies de logements offertes dans le secteur;
- Faciliter la coexistence entre l'habitat et la vie nocturne, très active dans le quartier;
- Développer un langage architectural novateur et contemporain, permettant le développement d'une architecture distinctive et stimulante;
- Renouveler l'esthétique et la vitalité urbaine du quartier.

Volet B : Aménagement :

L'augmentation prévue de la circulation automobile à la suite de l'implantation des grands projets prévus dans le secteur peut avoir des conséquences majeures sur les déplacements actifs (vélos, piétons). Conséquemment, on cherche à :

- Rééquilibrer, dans les rues Sainte-Catherine Est et Saint-Denis, le partage entre les différents modes de transports, selon les besoins et les saisons. La possible piétonnisation estivale de la rue Sainte-Catherine entre les rues De Bleury et Papineau ne devrait pas se traduire par une augmentation de la circulation motorisée rue Ontario;
- Compte tenu l'existence et l'addition prévue de nombreux stationnements souterrains dans le secteur, on considère retirer des places de stationnements sur rue, notamment autour de la place Émilie-Gamelin et le long des rues Saint-Denis, Sainte-Catherine et Emery.;
- Améliorer les infrastructures cyclables (pistes et stationnement) pour le nombre croissant de cyclistes venant dans le secteur. Une prolongation de la piste sur le boulevard De Maisonneuve vers l'Est est déjà planifiée;
- Faciliter la traversée des intersections majeures autour de la place Émilie-Gamelin;
- Verdir la rue Berri par un aménagement de type boulevard urbain;
- Retravailler la relation du cadre bâti avec la rue, notamment autour de l'UQAM et sur l'îlot Voyageur.

5.0 LES CONTRAINTES

Volet A : Architecture

- Aucun site n'a été identifié pour ce volet. Les propositions peuvent se développer sans attache à un site spécifique ou être illustrées en utilisant un site existant, au choix des concepteurs et dans les limites du territoire du PPU.
- Le concepteur ne devra pas perdre de vue que les propositions devront mettre en relief une typologie qui pourra s'adapter éventuellement à d'autres sites et aux contraintes du marché de la construction résidentielle.

Volet B : Aménagement

- Pour les seules fins du concours, le sens de la circulation automobile peut être modifié dans les rues Saint-Denis, Berri et Saint-Hubert. Il faut cependant conserver le même nombre total de voies de circulation, soit cinq (5) vers le sud et trois (3) vers le nord.
- Lors d'une piétonisation saisonnière, un couloir d'un minimum de 5,5 mètres doit être maintenu en tout temps pour les livraisons, l'entretien et les véhicules d'urgence.
- Pour les seules fins du concours, les interventions peuvent également s'étendre sur le domaine privé, notamment sur le gabarit du cadre bâti, le recul des façades et l'aménagement des rez-de-chaussée, des cours avant (ex. terrasses) et de l'affichage commercial.

6.0 BUDGET ET ÉCHÉANCIER

L'allocation de budgets définitifs pour la réalisation de projets spécifiques d'aménagement suivra l'adoption du PPU. Le programme de ces projets spécifiques sera réalisé par l'arrondissement en collaboration avec les lauréats.

ANNEXE (VOIR LISTE DE DOCUMENTS DANS LE RÈGLEMENT)

- Carte du territoire du PPU (Habitation)
- Carte du site d'analyse pour le volet aménagement du domaine public